

# Guide pratique du tri des déchets ménagers



le verre



les emballages et les papiers

Avec le SIREDOM,

# moins jeter mieux trier valoriser



les ordures ménagères



les déchets occasionnels



moins jeter



Certification ISO 9001 et ISO 14001

# Trier, c'est recycler pour demain

Une fois triés et collectés, nos différents déchets entament un long processus de transformation avant de trouver une nouvelle place dans notre quotidien. Voici le cycle des déchets, étape par étape.

## Habitat

**VOUS TRIEZ VOS DÉCHETS**

## Commerce

**VOUS ACHETEZ DES PRODUITS**

## Collecte

**VOTRE COLLECTIVITÉ LES COLLECTE**

Ordures ménagères

Recyclage

## Recyclage

← Lavage, broyage et transformation en **paillettes ou granulés**.

← Pulpage, désencrage et transformation en nouvelle **pâte à papier**.

← Fonte et transformation en **tôles ou lingots**.

← Réduction en calcin, fonte et transformation en **pâte de verre**.

**LES INDUSTRIES DU RECYCLAGE LES TRANSFORMENT EN NOUVELLES MATIÈRES PREMIÈRES POUR FABRIQUER DE NOUVEAUX PRODUITS**

## Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Valorisation énergétique (production d'électricité)

Recyclage acier et aluminium issus des mâchefers

## Traitement

**LE SIREDOM PREND EN CHARGE LEUR TRAITEMENT ET LEUR VALORISATION SUR LE CITO\* DE VERT-LE-GRAND**

\*Centre Intégré de Traitement des Déchets

### Centre de tri

**Tri manuel et automatisé des matériaux issus de la collecte sélective**

### Compactage et mise en balles des matériaux triés.

**BOUTELLES EN PLASTIQUE TRANSPARENT COLORÉ**

**BOUTELLES EN PLASTIQUE OPAQUE**

**BOUTELLES EN PLASTIQUE TRANSPARENT INCOLORE**

**PAPIERS**

**CARTONNETTES**

**BRIQUES ALIMENTAIRES**

**ALUMINIUM**

**ACIER**

**VERRE**

Le verre n'est pas trié au centre de tri mais stocké sur une plate-forme et directement envoyé vers la filière de recyclage.

### LES BÉNÉFICES DU TRI

→ **Donner une seconde vie aux déchets**  
Après transformation, les objets et matières issus du tri retrouvent bien des usages.

→ **Préserver l'environnement**  
Recycler nos déchets permet d'économiser de l'énergie, des matières premières, de l'eau et évite l'émission de CO<sub>2</sub>.

→ **Limiter les coûts de traitement**  
La valorisation des déchets ménagers génère des recettes (revente des matières premières secondaires, soutiens des éco-organismes, revente d'électricité à EDF...).



Le Point Vert ne signifie pas que l'emballage est recyclé ou recyclable. Il signifie que l'entreprise qui a mis ce produit sur le marché participe financièrement à la collecte sélective des emballages.

# le verre

- Inutile de retirer les bouchons, les couvercles et de décoller les étiquettes
- Inutile de laver les emballages, mais bien les vider de leur contenu



les bouteilles



les pots et bocaux



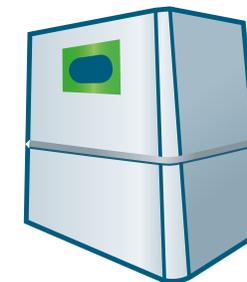
le bac vert



la borne enterrée



la borne d'apport volontaire



Le verre se recycle à 100 % et à l'infini.

**À RAPPORTER EN DÉCHÈTERIE  
OU EN MAGASIN**



les néons, les tubes fluorescents,  
les ampoules basse-consommation



**ATTENTION AUX PIÈGES !**

Ces déchets vont dans la poubelle des ordures ménagères.



les objets en verre spécial,  
en porcelaine, en faïence



les bouteilles de parfum



les miroirs, les vitres,  
les pare-brise



les objets en terre cuite



les ampoules à filament,  
les ampoules halogènes



la vaisselle (pyrex, porcelaine,  
vitrocéramique, faïence)



Un doute sur

→ un déchet ? Déposez-le dans la poubelle des ordures ménagères

→ les jours de collecte ? Contactez votre commune

→ les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM

# les papiers

- en vrac, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique
- enlever les films plastiques



publicités • prospectus



journaux • magazines



catalogues • annuaires



courriers • lettres



livres (sans les couvertures)  
• cahiers



enveloppes blanches  
• papiers d'écriture



le bac jaune



la borne enterrée



ou dans le conteneur bleu  
selon votre commune

Le papier se recycle 5 fois !

Chaque année, un français  
consomme presque son  
poids en papier... soit 60 kg



**ATTENTION AUX PIÈGES !**

Ces déchets vont dans la poubelle des ordures ménagères.



les papiers spéciaux (papier  
peint, papier cadeau, papier  
calque et papier teinté)



les enveloppes  
kraft



les cartes routières



les pochettes cartonnées



les films plastiques



les papiers absorbants



Un doute sur

→ un déchet ? Déposez-le dans la poubelle des ordures ménagères

→ les jours de collecte ? Contactez votre commune

→ les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM

# les bouteilles et flacons en plastique

- en vrac, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique
- inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider



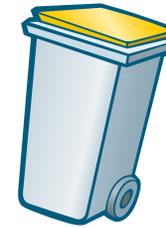
les bouteilles



les emballages opaques



le bac jaune



la borne enterrée



Aujourd'hui, les bouteilles en plastique peuvent être recyclées en de nouvelles bouteilles.

## À RAPPORTER EN DÉCHÈTERIE



les cartouches d'encre d'imprimantes, les produits toxiques



## ATTENTION AUX PIÈGES !

Ces déchets vont dans la poubelle des ordures ménagères.



les sacs, films et suremballages plastiques



les objets en plastique



les pots en plastique



les barquettes en polystyrène



les flacons de sauce tomate et mayonnaise



les barquettes, les boîtes en plastique



Un doute sur

- un déchet ? Déposez-le dans la poubelle des ordures ménagères
- les jours de collecte ? Contactez votre commune
- les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM

# les cartons et les briques alimentaires



les briques

- en vrac, avec les bouchons, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique
- enlever les suremballages en plastique



les barils en carton



les boîtes et les suremballages en carton



les cartons volumineux



le bac jaune



la borne enterrée



La plupart des cartons se recyclent 7 à 10 fois !



À RAPPORTER EN DÉCHÈTERIE



le bois



**ATTENTION AUX PIÈGES !**

Ces déchets vont dans la poubelle des ordures ménagères.



les pochettes cartonnées



les papiers absorbants



Un doute sur

→ un déchet ? Déposez-le dans la poubelle des ordures ménagères

→ les jours de collecte ? Contactez votre commune

→ les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM

# le métal

- sans bouchons
- ne pas emboîter vos emballages
- inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider



les boîtes et les canettes



les bidons



les bombes et aérosols vides



les barquettes en aluminium



le bac jaune



la borne enterrée



L'acier et l'aluminium se recyclent à l'infini.

À RAPPORTER EN DÉCHÈTERIE



les objets métalliques



les pots et les bombes de peinture

\*ou en magasin



les piles\*



les aérosols toxiques



**ATTENTION AUX PIÈGES !**

Ces déchets vont dans la poubelle des ordures ménagères.



les emballages souples (sachets fraîcheur)



Un doute sur

- un déchet ? Déposez-le dans la poubelle des ordures ménagères
- les jours de collecte ? Contactez votre commune
- les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM

# les ordures ménagères



## Les plastiques non recyclables actuellement

pots de yaourt • pots de crème fraîche • barquettes et boîtes • polystyrène  
• films • suremballages • flacons de sauce tomate et mayonnaise...



## Les déchets fermentescibles

restes de repas, épluchures... (ces déchets peuvent être déposés dans le composteur sauf viandes, poissons et produits laitiers)



## Les métaux non recyclables

emballages souples (sachets fraîcheur)



## Les papiers non recyclables

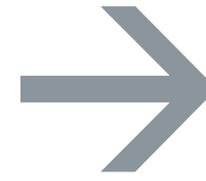
**absorbants** : couches, mouchoirs, essuie-tout, lingettes • **spéciaux** : papier peint, calque, cadeau



## Le verre non recyclable

ampoules à filament • ampoules halogènes • vaisselle • flacons de parfum • vitres • miroirs...

le bac des ordures ménagères



Les ordures ménagères seront valorisées en énergie (production d'électricité).

## À RAPPORTER EN DÉCHÈTERIE



les produits toxiques



le bois



les pots et les bombes de peinture



les piles\*



les néons, les ampoules basse consommation\*



les petits appareils électriques\*



les consommables informatiques\*

\*ou en magasin

LES MÉDICAMENTS DOIVENT ÊTRE RAPPORTÉS  
DANS LES PHARMACIES



Un doute sur

→ un déchet ? Déposez-le dans la poubelle des ordures ménagères

→ les jours de collecte ? Contactez votre commune

→ les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM

# le Réseau déchèteries

Un service de proximité pour **valoriser vos déchets occasionnels**

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS



### dans les bennes

gravats • cartons • déchets végétaux • métaux • tout venant enfouissable  
• tout venant valorisable • meubles (mise en place progressive sur le Réseau)



### dans le local DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**les appareils électriques** : petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique, téléphones, bricolage, jouets  
**lamps** : néons, lampes basse consommation, leds

### autres déchets

pneus véhicules légers non-jantés • plâtre



### dans le local DDS

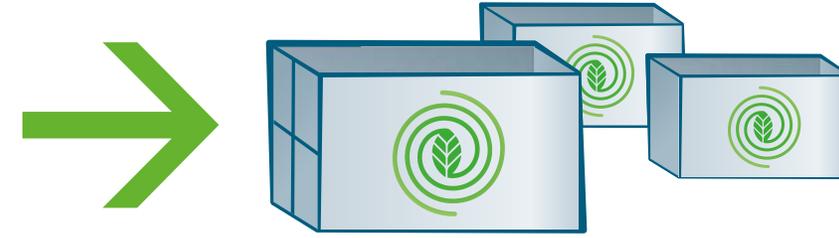
Déchets Diffus Spécifiques

piles • batteries • consommables informatiques • solvants • peintures • vernis • colles et graisses • acides et bases • aérosols toxiques • produits phytosanitaires • huiles minérales • chlorates nitrates • radiographies • produits non identifiés

### dans les containers

verre • papiers • emballages • huiles de vidanges • textiles

les bennes de déchèterie



Pour accéder au Réseau déchèteries, vous devez impérativement être muni d'un badge.

Pour connaître les modalités d'attribution, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le badge donne **gratuitement accès** à l'ensemble des déchèteries. (Attention dépôts limités à 10 tonnes/an/badge, puis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, limitation à 8 tonnes/an/badge).

Pour les professionnels (artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, entreprises de 10 salariés au plus), le service est payant.

Pour connaître les modalités d'attribution du badge d'accès, renseignez-vous auprès du SIREDOM.

- Voir la carte du Réseau au dos de ce guide.
- Le règlement intérieur des déchèteries est consultable sur [www.siredom.com](http://www.siredom.com)



## LES DÉCHETS REFUSÉS

- ordures ménagères
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux, cadavres d'animaux
- carburants liquides
- pneus jantés ou lacérés
- pneus poids lourds ou agricoles, motos, vélos
- moteurs tous véhicules
- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- DEEE des collectivités et des professionnels (hors lampes)

Pour connaître les coordonnées, jours et horaires d'ouverture des déchèteries, celles ouvertes aux professionnels :

► N° Indigo 0 820 62 91 91 0,12 € TTC / MIN

[www.siredom.com](http://www.siredom.com)  
01 69 74 23 50

Demandez le guide pratique des déchèteries  
[communication@siredom.com](mailto:communication@siredom.com)  
01 69 74 23 52



# moins jeter

Trier ses déchets permet de les recycler et de les valoriser.  
Éviter leur production et réduire leurs quantités restent la priorité nationale.  
Voici quelques gestes simples pour réduire ses déchets au quotidien.

## À la maison



**80** kg/an/personne  
de déchets détournés  
des ordures ménagères

→ **Pratiquer le compostage**  
pour obtenir gratuitement à partir des déchets  
de cuisine et de jardin un engrais naturel.



au moins  
**4** kg/an/personne  
de déchets en moins

→ **Privilégier l'eau du robinet**,  
économique, rigoureusement contrôlée  
et sans déchets d'emballages.



**12** kg/an/personne  
de déchets en moins

→ **Apposer un autocollant Stop pub**  
sur sa boîte aux lettres pour éviter  
de recevoir publicités, prospectus  
non sollicités.

## Au bureau

**75** kg/an/personne  
de papiers évités,  
soit l'équivalent  
de **30 ramettes** !



→ **Limiter ses impressions**, privilégier le recto verso.  
→ **Remplacer les gobelets en plastique** par mugs, tasses,  
verres réutilisables.

## Lors de ses achats

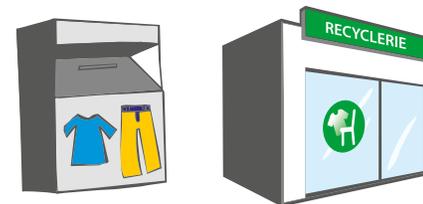


Privilégier ces  
produits, **c'est jeter  
moins** et souvent  
faire **des économies**

PENSER AUX PRODUITS :

- **grands formats, rechargeables, en vrac, sans suremballages, concentrés** :  
lessive concentrée ou en éco-recharge, légumes, fruits, bonbons en vrac...
- **réutilisables** : vaisselle réutilisable, sac cabas, chiffons en tissu...
- **écolabellisés** : ces produits sont plus respectueux de l'environnement ;
- **sans piles, longue durée** : appareils rechargeables sur secteur,  
piles rechargeables, ampoules basse consommation...

## À l'occasion de ses déplacements



**6** kg/an/personne  
de déchets  
évités

**Un objet donné =  
un déchet en moins**

- **Déposer vêtements**, linge, chaussures dans une borne à textiles ou les  
donner à une association afin qu'ils soient réutilisés ou recyclés.
- **Faire un détour par les recycleries**. Elles récupèrent certains objets  
(livres, meubles, vélos...), les nettoient et les réparent pour les revendre  
à moindre coût. Le réemploi est aussi une solution pour réduire  
les déchets.  
Pour tout connaître sur les recycleries du territoire du SIREDOM  
[www.siredom.com](http://www.siredom.com)



# Le SIREDOM, pour vous servir

Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères assure, grâce à ses équipements, le tri et la valorisation des déchets collectés par vos collectivités.

## Équipements

-  Déchèteries
-  Recycleries
-  Unité de valorisation énergétique
-  Centre de tri
-  Centre de tri des encombrants
-  Plates-formes de stockage du verre
-  Quai de transfert des ordures ménagères et collectes sélectives
-  Quai de transfert (encombrants)
-  Plates-formes de compostage des déchets végétaux
-  Installation de stockage de déchets non dangereux
-  Installations n'appartenant pas au SIREDOM



Un doute sur

- les jours de collecte ?  
Contactez votre commune
- les consignes de tri ?  
Contactez le SIREDOM

01 69 14 11 50  
contact@siredom.com  
www.siredom.com